



Commissariat à l'information du Canada Office of the Information Commissioner of Canada

Autorisation d'agir au nom d'une partie plaignante

Je soussigné(e), _____, autorise _____
Nom de la partie plaignante Nom de la personne ou de l'organisation autorisée
à agir en mon nom pour déposer une ou des plainte(s) contre _____
Nom de l'institution
au Commissariat à l'information en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*.

J'autorise également la Commissaire à l'information (et son personnel) à divulguer à la personne autorisée des renseignements personnels me concernant, lorsque c'est nécessaire pour traiter la ou les plainte(s) et faire enquête à ce sujet.

Je comprends que si la personne autorisée est une organisation (comme un cabinet d'avocat), plusieurs individus au sein de cette organisation peuvent agir au nom de la personne autorisée.

Je reconnais ce qui suit:

- La personne autorisée a le pouvoir de prendre des décisions contraignantes en mon nom en ce qui concerne la ou les plainte(s).
- La présente autorisation est valide seulement pour déposer une ou des plainte(s) contre l'institution susmentionnée. L'autorisation expire lorsque la Commissaire à l'information refuse ou cesse de faire enquête sur la ou les plainte(s) **ou** à la conclusion de toute enquête à ce sujet.
- Si je retire à la personne autorisée l'autorisation d'agir en mon nom, je dois sans délai en aviser le Greffe du Commissariat : Greffe-Registry@ci-oic.gc.ca ou 1-800-267-0441.
- Je fournirai une nouvelle autorisation au Commissariat à l'information pour toute autre plainte dans l'avenir.

Avis de confidentialité

Le Commissariat à l'information du Canada recueille et utilise les renseignements personnels transmis au moyen de son formulaire de plainte et du formulaire autorisant une personne à agir au nom d'une partie plaignante pour faire enquête sur des plaintes en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*. Les renseignements sont protégés en vertu de cette loi et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Le Commissariat ne communique pas les renseignements à d'autres parties (p. ex. l'institution ou un tiers), sauf s'il est nécessaire de le faire dans le cadre d'une enquête sur une plainte. Si des renseignements personnels comme les noms et les coordonnées n'ont pas été fournis, le Greffe du Commissariat pourrait ne pas être en mesure de traiter les plaintes.

Le processus électronique de dépôt de plaintes est conçu pour protéger les renseignements personnels de nature peu sensible, comme les noms et les coordonnées, durant la transmission. Les personnes qui souhaitent transmettre des renseignements de nature plus sensible devraient communiquer avec le Greffe du Commissariat : Grefre-Registry@ci-oic.gc.ca ou 1-800-267-0441.

Veillez consulter le fichier de renseignements personnels « Enquêtes sur les plaintes » ([OIC PPU 3100](#)) pour obtenir davantage d'information sur la collecte, l'utilisation, la conservation et l'élimination des renseignements personnels transmis dans le cadre de plaintes et reçus durant les enquêtes sur ces dernières.

Les questions au sujet du traitement par le Commissariat des renseignements personnels, ou les demandes d'accès ou de correction de renseignements personnels transmis au Commissariat, doivent être adressées au [Secrétariat de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels](#) du Commissariat. Les préoccupations ou les plaintes concernant le traitement des renseignements personnels par le Commissariat à l'information doivent être adressées au [Commissariat à la protection de la vie privée](#).

Je confirme avoir lu le présent avis de confidentialité.



Signature de la partie plaignante

Date